



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session ordinaire du 8 janvier 2018

Étaient présents :

le maire	M. Robert Duteau
les conseillères et les conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi M. André Lafrance Mme Vicky Landry-Bergeron M. Denis Robert M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

Pensée

RÉSOLUTION 2018-01

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la session ordinaire du 8 janvier 2018 en ajoutant au point : 12. e) Engagement au Parc.

1. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire du 8 janvier 2018
2. a) Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 4 décembre 2017
b) Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 18-12-2017
3. Acceptation et paiement des comptes du mois de décembre 2017
4. Résolution : Modalités de remboursement du Fonds de roulement pour unité de secours
5. Dépôt de la liste des contrats de plus de 2000\$
6. Résolution : Demande de subvention au député pour l'amélioration du Réseau Routier : chemin de la Grande-Ligne
7. Résolution : Adoption de la liste des comptes à mettre en vente pour non-paiement des taxes
8. Dépôt des règlements de zonage, de lotissement et du plan d'urbanisme du Canton de Hemmingford
9. Résolution : Renouvellement du mandat de l'officier responsable des animaux
10. Service Incendie :
 - a) Résolution : Entérinée la demande de la MRC pour une étude des infrastructures, services et activités en matière de sécurité incendie
 - b)
11. Voirie :
 - a)
12. Parc :
 - a) Résolution : Adoption des prix pour camp de jour de relâche
 - b) Résolution : Puits, modifications à apporter
 - c) Communiqué de presse de Tourisme Montérégie – promotion du parc



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- d) Résolution: Engagement MM Charles Van Der Meer, Jonathan Ménard, Donald Harris et Carmyn Girard
- e)
13. Bibliothèque :
- a)
14. Divers :
- a) Nouveau calcul du coût de Sûreté du Québec
 - b) Dépôt de la politique des aînés pour la MRC et la municipalité
 - c) Accusé de réception de la résol 2017-257 de M. Billette
 - d) Accusé de réception de la résol. 2017-257 de MTQ
 - e) Résolution : Demande de don : Grenier aux trouvailles
 - f) Redevances pour l'élimination de matières résiduelles
 - g) Résolution : Demande d'appui FQM Communautés forestières
 - h) Résolution : Demande d'appui FQM Milieux humides
 - i) Corridor alternatif de transport de gaz naturel liquéfié
 - j) Résolution : Demande de commandite : Exposition agricole de Bedford
 - k) Résolution : Demande de commandite : Club de patinage artistique
 - l) Résolution : Demande de don : Fabrique Saint-Bernard pour 175e
15. Information :
- a) Procès-verbal de la MRC 2017-11-22
 - b) Invitation de Saint-Valentin à la collecte de sang du 8 février et du souper « Amour et Amitié » le 14 février Conférence de presse 15 janvier 2018
 - c) Compte-rendu de la rencontre du 11 décembre 2017 du Comité de la politique culturelle et du patrimoine
 - d) Dépôt du rapport d'activités 2018 de la Caravane des Cultures
 - e) Remerciement de Sourire sans fin
 - f) Accusé de réception de la facture pour le Roxham de M. Trudeau
 - g) Communiqué de presse : Présence d'internet
16. Correspondance
17. Période de question
18. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2018-02

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 4 décembre 2017.

RÉSOLUTION 2018-03

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire dédiée à l'adoption du Budget 2018 du 18 décembre 2017.

RÉSOLUTION 2018-04

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes de décembre 2017 et du début de janvier 2018 de la liste en annexe A.

Du chèque 55746 au chèque 55923 inclusivement, le total est: 281 927.89\$
Le fonds de roulement est de :..... 650 000.00\$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2018 est de : ... 650 000,00\$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2018-05

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soient abrogées les résolutions : 2017-141 et 2017-193 et remplacées par la résolution suivante :

- Que le paiement du camion « unité de secours » soit possible en appropriant un montant de 175 000\$ du Fonds de roulement, au poste des immobilisations dans le Budget de 2018;
- Que ce montant sera remboursable à raison de 35 000\$ par année sur une période de 5 ans soit, de 2019 à 2023 inclusivement.

RÉSOLUTION 2018-06

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que sera publiée sur SE@O et sur le site de la Municipalité la liste des contrats de plus de 2000\$ totalisant au moins 25000\$ annuel.

RÉSOLUTION 2018-07

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit demandé au député du comté de Huntingdon, M. Stéphane Billette, d'accorder une subvention de 50 000.00\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal pour 2018, tenant compte que le chemin Ridge est le chemin alternatif de l'autoroute 15 désigné par le MTQ pour le transport Hors normes et que cette subvention sera appliquée pour les travaux d'asphaltage du chemin Ridge.

RÉSOLUTION 2018-08

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Vicky Landry-Bergeron et résolu à l'unanimité que soit mis en vente pour non-paiement des taxes municipales, par la MRC des Jardins-de-Napierville, les immeubles faisant parties de la liste en annexe B et pour lesquels est dû un montant en capital de taxe de 2016 dépassant 50.00\$. Que peuvent être retirés de la liste les immeubles dont les propriétaires auraient payé les taxes de 2016 avec intérêts avant de les transmettre à la MRC. Que s'il y a retour de paiement pour cause de chèque sans fonds, les immeubles listés et ceux non listés seront envoyés à la MRC pour être vendus.

RÉSOLUTION 2018-09

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit renouvelé le mandat de Mme Isabelle Robert comme officier responsable pour l'application du règlement municipal relatif aux animaux ;

que soit renouvelé le mandat de Mme Isabelle Robert comme officier responsable de l'application du règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec ;

que les actes suivants fassent partie intégrante de son mandat :

- Tenir le registre des chiens à jour et le remettre mensuellement à la Municipalité ;
- Prise en charge d'un animal vivant (fourrière, nourrir et nettoyage) ;
- Téléphoner aux propriétaires des chiens errants ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- Euthanasie (payé par la Municipalité) ou adoption d'animal non réclamé ;
- Collecter les amendes pour reprendre un animal (fourrière) ;
- Recevoir les appels pour les chiens errants (soir et fin de semaine inclus) ;
- Recevoir les appels de la SQ concernant notre Municipalité ;
- Remettre un rapport des sommes d'argent perçu,
- Tenir un registre des interventions faites.

que ce mandat est pour une période de 12 mois et renouvelable à la fin de chaque mandat par voie de résolution ;

que sa rémunération soit:

- d'un montant forfaitaire de \$5000. annuel, payable en 2 versements : en juin et décembre ;
- le coût des pensions des chiens à la fourrière (15\$ par jour) ;
- cinquante dollars (50,00\$) par présence plus le kilométrage pour se rendre lors de présence à la Cour de St-Rémi ;

Que ses obligations sont tels que décrits dans le règlement relatif aux animaux.

RÉSOLUTION 2018-10

Considérant que le Ministère des Affaires municipales favorise la réalisation d'études de mise en commun des services en sécurité Incendie en apportant une aide financière aux municipalités concernées;

Considérant que les municipalités du Canton de Hemmingford, Village de Hemmingford, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard, Sainte-Clotilde, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Rémi, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Valentin et Saint-Blaise souhaitent réaliser une étude d'opportunité;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle autorise la MRC des Jardins-de-Napierville à déposer une demande d'aide financière au nom des municipalités du Canton de Hemmingford, Village de Hemmingford, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard, Sainte-Clotilde, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Rémi, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Valentin et Saint-Blaise en vue de faire une étude d'opportunité relativement à un regroupement des services de sécurité incendie de ces dites municipalités. Que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle participe à la réalisation et au financement de l'étude selon la formule de répartition des coûts par capita.

RÉSOLUTION 2018-11

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit entérinée la nouvelle tarification pour le camp de jour pour la relâche qui se tiendra du 5 au 9 mars 2018 :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle**

Non-résidents

Camp de jour		1er enfant	2e enfant	3e enfant
*Semaine (5jours)		100.00 \$	*95,00\$	*80,00\$
À la journée (5 jours)		25,00\$/jour	25,00\$/jour	25,00\$/jour
Service de garde		5.00 \$	*4,50\$	*4,00\$

Rabais de 5,00\$ pour le deuxième enfant, 10,00\$ pour le troisième enfant d'une même famille

*Rabais forfait camp et service de garde applicables seulement aux enfants d'une même famille qui prend un forfait pour la semaine complète

Résidents

Camp de jour		1er enfant	2e enfant	3e enfant
Semaine(5jours)		65.00 \$	65.00 \$	65.00 \$
À la journée (5 jours)		16,00\$/jour	16,00\$/jour	16,00\$/jour
Service de garde		0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$

RÉSOLUTION 2018-12

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit entériné l'engagement des employés suivants pour les patinoires, canon à neige, glissades, etc., au tarif indiqué :

M. Charles Van Dermeer	au taux horaire de 13.75\$
M. Jonathan Ménard	13.75\$
M. Donald Harris	11.25\$
M. Carmyn Girard	11.25\$

RÉSOLUTION 2018-13

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit entériné l'engagement des employés suivants pour la guérite, le chalet et les glissades et qu'ils soient rémunérés au salaire minimum soit de 11.25\$ l'heure: Mme Manon Goulet et M. Dany Mailloux.

RÉSOLUTION 2018-14

Il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit émis un don au Grenier aux Trouvailles au montant de 150.00\$.

RÉSOLUTION 2018-15

CONSIDÉRANT QUE

les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE

les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- CONSIDÉRANT QUE** le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;
- Il est proposé par** Mme Vicky Landry-Bergeron, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité
- D'APPUYER** la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;
- DE DEMANDER** à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;
- DE TRANSMETTRE** cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.
- RÉSOLUTION 2018-16**
- CONSIDÉRANT QUE** la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;
- CONSIDÉRANT QUE** les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;
- CONSIDÉRANT QUE** l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;
- CONSIDÉRANT QU'** aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;
- CONSIDÉRANT QUE** les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE** les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- Il est proposé par** Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité
- DE DEMANDER** au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;
- DE DEMANDER** au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;
- DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;
- DE DEMANDER** au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;
- DE DEMANDER** à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

RÉSOLUTION 2018-17

Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle participe à la 195^e édition de l'exposition agricole de Bedford par une commandite de 100.00\$.

RÉSOLUTION 2018-18

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit émis un chèque au nom de CPA Napierville Inc. pour un montant de 100.00\$ en commandite à la revue du Club de patinage artistique, soit un espace publicitaire au programme officiel de la grandeur d'un quart (1/4) de page pour le Parc régional.

RÉSOLUTION 2018-19

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit émis un don à la Fabrique Saint-Bernard pour le souper du 175^e anniversaire au montant de 1000.00\$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Présentation de la correspondance.

Ouverture de la période des questions par le président

- M. Côté demande des informations sur la facture de la crise douanière et la réduction du sel.
- Messieurs Bernard et Michel Chalifoux font une plainte sur les services de vidange.
- N'ayant pas d'intervention, le président clos la période de questions.

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit levée la session ordinaire du 8 janvier 2018.

M. Robert Duteau
Maire

M. Daniel Striletsky
Directeur-général, secrétaire-trésorier